

Procédure pour l'attribution d'un numéro RCC pour personnes morales ¹

Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des sexes, toute désignation de personne, de statut ou de fonction concerne indifféremment l'homme ou la femme.

1. Conditions de base: Reconnaissance CRS des physiothérapeutes employés *

La condition de base pour l'activité des personnes morales est l'enregistrement CRS du physiothérapeute responsable ainsi que des autres physiothérapeutes employés. Toutes informations à ce sujet sont fournies par:

Croix-Rouge Suisse CRS
Section de formation professionnelle
Werkstrasse 18
Case postale
3084 Wabern

T: 0041 0900 733 276
(CHF 2.50/minute)
(Lundi-Vendredi, 8h - 12h)

registry@redcross.ch
www.srk.ch

2. Fondation d'organisations de physiothérapie (personnes morales)

Différentes étapes sont nécessaires pour passer du concept d'entreprise à l'inscription au registre du commerce après avoir choisi la forme légale (SA, SARL, etc.).

Nous vous recommandons de contacter la société fiduciaire partenaire de physioswiss, BDO Visura (via Sermed 0848 848 810), ou votre société fiduciaire privée.

Le site Internet suivant propose également des documents utiles: www.gruenden.ch.

3. Obtention de l'autorisation cantonale en tant que personne morale

Conformément à l'art. 52a OAMal, une personne morale doit être autorisée selon la législation du canton dans lequel elle est active. Il faut se renseigner auprès de l'office cantonal de la santé pour savoir si l'autorisation est obligatoire, voir données de contact p. 3/4.

4. Obtention de l'autorisation d'exercer pour le physiothérapeute responsable

Le physiothérapeute responsable a besoin d'une autorisation cantonale l'habilitant à exercer sa profession, autorisation qui doit également être demandée à l'office cantonal de la santé (voir p.3/4)

¹ Exemples : SA, SARL, fondation, coopérative, association, collectivité de droit public

5. Admission de personnes morales en tant que fournisseur de prestations: Code créancier (RCC)

Pour obtenir un code créancier (RCC), vous devez envoyer les documents suivants (copies A4, recto uniquement) à Sasis SA (pour l'adresse, consulter la dernière page) – Pour plus de détails, voir sous <https://www.sasis.ch/de/578>:

Documents concernant les personnes morales

- L'autorisation d'exercer délivrée par le canton ou une attestation du canton selon laquelle une telle autorisation n'est pas nécessaire ;
- Extrait d'inscription au registre du commerce ;
- **GLN Global Location Number (ancienne désignation: code EAN)**: pour les membres de physioswiss, celui-ci figure directement sur la confirmation d'adhésion à l'Association. Les non-membres doivent demander le GLN à Medwin: info@medwin.ch / Tél. 058 851 28 00
- Remplir le questionnaire de sasis SA, disponible sous le lien suivant: http://www.santesuisse.ch/fr/dyn_output.html?content.void=43029&navid=1722

Documents du physiothérapeute responsable

- Diplôme (reconnu CRS)
- Autorisation d'exercer délivrée par le canton
- **Attestation d'une activité pratique de deux ans** à 100% sous la direction d'un physiothérapeute admis par l'ordonnance (article 47, par. 1, lett. b de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie OAMal).
Pour les expériences professionnelles à l'étranger ou à temps partiel, nous vous recommandons de vous informer auprès de sasis SA pour savoir si elles permettent l'exercice de la profession à titre indépendant.
- **GLN Global Location Number (ancienne désignation: code EAN)**: Le GLN du physiothérapeute responsable peut être directement obtenu auprès du Secrétariat, dans la mesure où ce personne est membre de physioswiss (contact, voir pied de page). Les non-membres doivent demander leur GLN auprès de Medwin: info@medwin.ch / Tél. 058 851 28 00

Documents des autres physiothérapeutes employés

- Diplôme (reconnu CRS)
- **GLN Global Location Number (ancienne désignation: code EAN)**: Le GLN des autres employés peut être directement obtenu auprès du Secrétariat, dans la mesure où ces personnes sont membres de physioswiss (contact, voir pied de page). Les non-membres doivent demander leur GLN auprès de Medwin: info@medwin.ch / Tél. 058 851 28 00

Autres points qui peuvent s'avérer intéressants pour personne smorales

- **Convention tarifaire**

LAMal (Caisses-maladie)

Depuis le 01.07.2011, la physiothérapie n'a plus de Convention avec les caisses-maladie. En situation sans convention, la facturation des prestations effectuées s'effectues selon la structures tarifaire précédente et selon les valeurs du point cantonales qui prévalaient dans la convention, mais **directement au patient** (tiers-garant en vertu de l'art. 42 de la LAMal). Il n'y a plus lieu de demander les garanties de prises en charge pour les séries 2 à 4.

Les membres de physioswiss peuvent trouver les informations actualisées concernant les négociations tarifaires et toute autre décision à ce sujet sur www.physioswiss.ch (lien sur le page de démarrage, login indispensable).

LAA/AI/AM

La Convention tarifaire avec les assurances accident (SUVA, AI,AM) n'est pas résiliée. Les obligations contractuelles avec ces partenaires restent en vigueur (tiers-payant, valeur du point de CHF 1.-). La convention tarifaire est disponible auprès de physioswiss à Sursee sous forme de classeur ou peut être téléchargée sur notre site Web www.physioswiss.ch (uniquement pour les membres).

Si le tarif suscite des questions, veuillez vous adresser également au secrétariat (**041 926 69 69**); il vous répond gratuitement de lundi à vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

- **Cours d'entrepreneurs / autres offres**

voir www.physioswiss.ch > Services

Liste des départements de la santé des divers cantons suisses

Argovie	Departement Gesundheit und Soziales www.ag.ch/departemente/gd	062 835 29 00 bewilligungen-dgs@ag.ch
Appenzell Rhodes-Extérieures	Departement Gesundheit www.ar.ch	071 353 62 10
Appenzell Rho-des-Intérieures	Gesundheits- und Sozialdepartement www.ai.ch	071 788 94 54
Bâle-Campagne	Volkswirtschafts- und Gesundheitsdirektion http://www.baselland.ch/	061 552 59 11
Bâle ville	Gesundheitsdepartement www.gd.bs.ch	061 267 95 23
Berne	Gesundheits- und Fürsorgedirektion www.gef.be.ch	031 633 79 20
Fribourg	Amt für Gesundheit www.fr.ch/ssp/de	026 305 29 13
Genève	Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) www.ge.ch/dass	022 546 88 00

Glaris	Departement Finanzen und Gesundheit www.gl.ch	055 646 61 40
Grisons	Gesundheitsamt www.gesundheitsamt.gr.ch	081 257 26 44
Jura	Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes www.ju.ch	032 420 51 03
Lucerne	Gesundheits- und Sozialdepartement www.lu.ch	041 228 60 84
Neuchâtel	Département de la justice, de la santé et de la sécurité www.ne.ch	032 889 62 00
Nidwald	Gesundheits- und Sozialdirektion www.nw.ch	041 618 76 02
Obwald	Gesundheitsamt www.ow.ch	041 666 64 58
St-Gall	Gesundheitsdepartement www.sg.ch/verwaltung/gesundheitsdepartement.html	071 229 35 70
Schaffhouse	Gesundheitsamt www.sh.ch	052 632 74 67
Schwyz	Amt für Gesundheit und Soziales www.sz.ch	041 819 16 65
Soleure	Gesundheitsamt http://www.so.ch/departemente/inneres/gesundheit/bewilligungen/andere-berufe-gesundheitspflege/bewilligung-physiotherapeutin.html	032 627 93 71
Thurgovie	Departement für Finanzen und Soziales www.gesundheitsamt.tg.ch	052 724 22 73
Tessin	Dipartimento della sanità e della socialità www.ti.ch/DSS	091 814 38 65 091 814 38 66
Uri	Gesundheits-, Sozial- und Umweltdirektion www.ur.ch	041 875 21 50
Valais	Gesundheit, Sozialwesen und Energie www.vs.ch	027 606 72 00
Vaud	Service de la santé publique www.dsas.vd.ch	021 316 42 00
Zoug	Gesundheitsdirektion www.zug.ch/gesundheit	041 728 35 04
Zurich	Gesundheitsdirektion www.gd.zh.ch	043 259 24 09
Fürstentum Liechtenstein	Liechtensteinische Sanitätskommission www.liechtenstein.li	+423 236 61 11

SASIS SA

Ressort RCC
Boîte postale 3841
6002 Lucerne

Tél. 0900 900 001 (CHF 2.50/ min)

Fax 041 220 04 44 (gratuit)

zsr@sasis.ch (gratuit)

http://www.santesuisse.ch/fr/dyn_output.html?content.void=43029&navid=1722

Veuillez noter que les renseignements téléphoniques ne sont donnés qu'au numéro de téléphone payant. Les renseignements par e-mail et fax restent gratuits.